

Ecrit par le 16 avril 2026

12 élèves du Centre forestier de La Bastide des Jourdans à la découverte du savoir-faire des agents de l'ONF



L'Office national des forêts a organisé à la fin du mois de janvier une opération de martelage pédagogique à destination des élèves du **Centre Forestier de la Région Sud**, situé à La Bastide des Jourdans, dans une forêt de cèdres en forêt communale de Lacoste.

Le 28 janvier dernier, 12 lycéens de classe de seconde du Centre Forestier de La Bastide des Jourdans ont pu assister à une matinée de martelage pédagogique imaginée par l'Office national des forêts.

Ecrit par le 16 avril 2026

Encadrés par le personnel de l'unité territoriale Luberon, les jeunes ont partagé le travail des forestiers et suivi leurs explications. Ils ont pu en apprendre davantage sur la mise en place de cloisonnements d'exploitation dans certaines parcelles et sur l'amélioration du peuplement dans un objectif de futaie irrégulière (*ndlr : cohabitation sur une même parcelle d'arbres d'âges et de dimensions très variés*). Ils ont également pu mettre la main à la pâte en marquant à l'aide du marteau forestier et de la bombe de peinture de nombreux arbres et en utilisant le compas pour en mesurer les diamètres.

Une opération très intéressante pour les élèves du Centre forestier de la Région Sud qui, depuis sa création en 1975, propose des formations aux métiers de l'arbre et de la forêt pour les jeunes comme pour les adultes en accord avec les exigences de la société telles que : la contribution à une meilleure atmosphère, la régulation des climats, la production du bois, la protection des sols, la conservation de la ressource en eau, le maintien de la biodiversité, l'embellissement des paysages, ainsi que l'offre d'espaces de promenades, de loisirs et de rêve.

L'appel de la forêt du Parc naturel régional du Ventoux

Ecrit par le 16 avril 2026



Mardi 1^{er} octobre, se déroulera à Mazan le forum 'Forêts Ventoux'. L'événement a pour objectif de rassembler tous les acteurs impliqués dans la gestion des milieux forestiers, y compris les élus, techniciens des collectivités, chercheurs, propriétaires forestiers, entreprises, et acteurs de l'environnement, du pastoralisme, et des activités de pleine nature.

Il se tiendra dans le cadre du projet de création de la Charte Forestière de Territoire du Mont Ventoux, porté par le Parc en partenariat avec l'Office national des forêts (ONF), le Centre national de la propriété forestière (CNPf), l'association les Communes forestières et l'interprofession Fibois Sud et accompagné par le bureau d'études Alcina Forêts

[Le parc du Ventoux veut remettre la Haie à l'honneur](#)

Rassembler tous les acteurs de la forêt

Ce forum « se veut un espace de rencontre conviviale et de travail collaboratif autour des forêts et de la ressource en bois, présentes sur le territoire du Parc et des Dentelles » explique [le Parc du Ventoux](#) qui

Ecrit par le 16 avril 2026

vient aussi de lancer cet été , en partenariat avec [la Chambre d'Agriculture de Vaucluse](#) et [la SCOP AGROOF](#), [le pacte en faveur de la haie](#) visant à augmenter les lignes d'haies sur son territoire.

Le programme du forum (voir détail en fin d'article) inclura une conférence, des ateliers pratiques axés sur la multifonctionnalité des forêts. Le forum sera une occasion unique d'aborder les grands enjeux de la gestion et de la valorisation des forêts du Ventoux, de partager des expériences et de réfléchir collectivement aux actions à intégrer dans la future Charte forestière.

[L'inscription](#) au forum est gratuite mais obligatoire. Pour cela il suffit de cliquer sur le lien suivant : [Forum Forêts Ventoux](#)

Mardi 1er octobre. De 13h30 à 18h. Salle de la Boiserie. Mazan.

Contactez Gabrielle Simaillaud, chargée de projet forêt et pastoralisme : gabrielle.simaillaud@parcduventoux.fr ou 04 90 63 22 74

Le Programme

13h30 : Accueil café

14h : Introduction du forum

14h15 : La ressource en bois et les forêts du territoire du Parc naturel régional du Mont-Ventoux et des Dentelles de Montmirail Présentation de la Charte Forestière de Territoire Restitution de l'étude de la ressource en bois local (Alcina Forêts, l'ONF et le CNPF)

15h15 : Ateliers participatifs sur la multifonctionnalité des forêts du territoire - La gestion forestière - L'utilisation du bois et la filière forêt-bois locale - Le sylvopastoralisme - La biodiversité et les paysages forestiers - Les activités de pleine nature et le multi-usage - Les services écosystémiques - Le changement climatique en forêt

17h15 : Pause

17h30 : Restitution des ateliers et conclusion

18h : Clôture officielle du Forum

L'ONF et le centre forestier de la région Paca s'allient pour l'avenir des forêts

Ecrit par le 16 avril 2026



Le lundi 8 avril, l'[Office national des forêts](#) (ONF), représenté par [Hervé Houin](#), directeur territorial ONF Midi-Méditerranée, et le [centre forestier de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur](#), représenté par son directeur [Christian Salvignol](#), ont signé une convention de partenariat à la Bastide des Jourdans, où est basé le centre forestier. Ce partenariat vise à assurer les engagements, la gouvernance et les modes de relations d'échanges entre les deux structures sur le long terme.

Chacun a présenté les objectifs communs de formation afin d'assurer le recrutement de personnel spécialisé dans les métiers liés à la gestion forestière. « On a tout à faire avec l'ONF, c'est un éternel recommencement, l'ONF c'est peut-être 25% des forêts françaises, mais c'est 100% de gestion durable des forêts et des hommes », a affirmé Christian Salvignol.

Les objectifs principaux sont d'assurer un support technique, de suivre les évolutions des métiers de la filière, d'assurer le renouvellement des générations par la transmission des savoirs, d'accompagner les personnes dans leurs parcours professionnels, d'agir pour l'attractivité des métiers du secteur.

Comment profiter de la forêt tout en la préservant ?



Cyclistes, cavaliers, marcheurs, sportifs... L'ONF rappelle à tous les usagers de la forêt les bons réflexes à avoir pour une promenade responsable, avec un maître-mot : donner à chacun et chacune les clés pour mieux comprendre les enjeux de la forêt, et ainsi, mieux agir.

Le printemps est arrivé, les beaux jours reviennent, la saison de la chasse est terminée et la tentation d'aller se promener en forêt est grande. Pour rappel, avec un département de Vaucluse recouvert à 53% de forêts, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 2e région la plus boisée de France avec 51% du territoire recouvert de forêts. Ainsi, cueillir, observer, se détendre, pratiquer une activité de loisirs font partie des plaisirs simples en forêt. Pour mieux comprendre les enjeux de la forêt, l'ONF fait le point sur

Ecrit par le 16 avril 2026

les activités autorisées et celles qui ne le sont pas.

Au printemps, puis-je cueillir des fleurs ?

Oui, avec modération. Dans les forêts communales, il faut se rapprocher de la mairie. En forêt domaniale, la cueillette est tolérée. Il est possible de ramasser 5 litres (1 panier) de baies, fruits, champignons... Concernant les fleurs, celles-ci doivent être saisies à la main et la récolte est d'au maximum le contenu d'une main. Si vous cueillez des baies près du sol, n'oubliez pas de les cuire pour éliminer les éventuels parasites. La cueillette en forêt domaniale au-delà des limites autorisées est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 45 000 euros et d'une peine d'emprisonnement. Les sanctions sont plus lourdes dans certains espaces et pour les espèces protégées.

Puis-je me promener partout ?

Oui, en prenant des précautions. Il peut être risqué de s'aventurer hors des sentiers balisés. Les parcelles forestières abritent du bois mort et une végétation masquant les irrégularités du sol : ces facteurs rendent la marche difficile pour les promeneurs et constituent un risque pour leur sécurité. Sortir des chemins autorisés accélère l'érosion des terrains fragiles et dégrade la végétation du sous-bois. Il ne faut pas entrer dans les réserves biologiques intégrales car ces espaces sont laissés en libre évolution, sans intervention de l'homme pour favoriser la biodiversité.

Puis-je promener mon chien en laisse ?

Oui et non. Tout au long de l'année, les chiens doivent impérativement rester sous la surveillance de leur maître et ne pas s'éloigner à plus de 100 mètres. Au printemps, la réglementation se durcit : du 15 avril au 30 juin de chaque année, un arrêté ministériel impose aux propriétaires canins de tenir leurs animaux en laisse en dehors des allées forestières. L'allée forestière se comprend au sens large comme les routes, chemins ou sentiers forestiers, notamment les GR, mais aussi tous les chemins de promenade. En revanche, les cloisonnements forestiers, les pare-feux et les limites de parcelles ne sont pas considérés comme des chemins. En cas de non-respect, le contrevenant encourt une amende pouvant aller jusqu'à 750 euros.

Puis-je organiser un évènement en forêt domaniale ?

Oui, seulement si autorisation de la part de l'ONF. Toutes les demandes de manifestations doivent faire l'objet d'une sollicitation de l'ONF. Cela évite que des marcheurs, des cavaliers et des vététistes ou des associations se marchent sur les pieds.

Puis-je pratiquer du VTT en forêt ?

Oui, à la condition de circuler exclusivement sur les routes et chemins forestiers. Dans les sites très fréquentés, les vélos et les cavaliers peuvent être autorisés uniquement sur les chemins larges (au moins 2,50 mètres) et les itinéraires balisés. La circulation des VTT et des cavaliers hors sentiers, détériore la végétation, entraîne le tassement des sols, accélère l'érosion et dérange les animaux de la forêt. Certains chemins sont parfois interdits d'accès afin de préserver les milieux fragiles et assurer la sécurité des usagers.

Puis-je allumer un feu de camp en forêt ?

Ecrit par le 16 avril 2026

Non. Fumer, allumer un feu de camp ou faire un barbecue en forêt peut provoquer un incendie. En 2022, plus de 7 000 feux ont été déclarés en France, représentant 63 000 hectares de forêt brûlés, dont 17 000 hectares sur le seul bassin méditerranéen. 90% des feux sont d'origine humaine. Allumer un feu est passible d'amende et/ou de peine d'emprisonnement en cas d'incendie. Des réglementations plus strictes peuvent s'appliquer localement.

Puis-je jeter mes déchets en forêt ?

Non. A certains endroits, les poubelles ont été supprimées volontairement car les animaux, en les fouillant, se blessaient ou s'étouffaient. Il est indispensable d'éviter tous les types de dépôts sauvages, même les déchets verts et alimentaires. Les uns favorisent le développement de plantes envahissantes, les autres sont un danger pour les animaux qui perdent leur instinct sauvage et risquent de s'empoisonner. Abandonner des déchets en forêt est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 euros.

Pour en savoir plus sur les bonnes pratiques en forêt, consultez [la charte du promeneur](#).

Les forêts vauclusiennes contrôlées par les services de l'État, la gendarmerie, l'ONF ET l'OFB

Ecrit par le 16 avril 2026



Face au risque incendie qui menace le Vaucluse, les services de l'État, de la gendarmerie et des établissements publics s'allient pour contrôler les espaces boisés du département afin de mieux couvrir le territoire.

Aujourd'hui, personne n'est sans savoir que [le Vaucluse souffre des hautes températures et donc de la sécheresse, et que les espaces boisés présentent des risques d'incendie](#). C'est pourquoi la Direction départementale des territoires (DDT) met en place des patrouilles de surveillance et de contrôle mais aussi des patrouilles de surveillance et d'intervention. De plus, des contrôles de police sont effectués par les agents de l'Office national des forêts (ONF) ainsi que ceux de l'Office français de la biodiversité (OFB), mais aussi par les services de la gendarmerie.

Cette coopération s'inscrit dans l'optique de mieux couvrir le territoire, mais également de partager les différents savoir-faire. Les agents qui mènent ces opérations de contrôle ont constaté la présence de nombreux mégots de cigarette au sol, voire des traces de foyers qui auraient pu être à l'origine d'un départ de feu. Ainsi, ils font également de la sensibilisation à la réglementation auprès des Vauclusiens et des touristes. Au cours des prochaines semaines, de nouvelles actions devraient être mises en place pour renforcer les contrôles et verbaliser les éventuels contrevenants.

Ecrit par le 16 avril 2026

Pour rappel, il est interdit de porter du feu, de fumer ou de jeter des objets en ignition en forêt, ou à moins de 200 mètres de celle-ci, sous peine d'une amende de 135€. Il est également interdit de faire du camping sauvage en forêt ou de circuler sur les pistes non ouvertes à la circulation publique.

V.A.

Incendie de la Montagnette, ce que Barbantane a vécu les 14 et 18 juillet 2022



Jean-Christophe Daudet, [le maire de Barbantane](#) a convoqué un Conseil municipal extraordinaire mercredi 27 juillet en soirée. Objectif : Obtenir l'accord du Conseil municipal

Ecrit par le 16 avril 2026

pour porter plainte contre X suite aux 1 400 hectares de la Montagnette ravagés par le feu causé par les étincelles des freins d'un train. Le maire, les pompiers, les professionnels de l'ONF (Office national des forêts) ont fait le point sur la situation.

Autour de la table, de nombreux conseillers municipaux, le maire Jean-Christophe Daudet, deux sapeurs-pompiers du 13 et trois membres de l'ONF (Office national des forêts) sont venus témoigner. Après que l'ensemble de la salle se soit levée pour rendre hommage à l'adjudant-chef Martial Morin, pompier, décédé le 25 juillet suite à son intervention dans l'incendie de la Montagnette, Nicolas Rabouin Chef du centre de secours Principal d'Arles- SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) 13 Arles, Provence-Alpes-Côte d'Azur témoigne de ce qui s'est passé.



Commandant Nicolas Rabouin, sapeur-pompier

Témoignage du commandant [Nicolas Rabouin](#), sapeur-pompier

«Vous le verrez avec l'Hérault, l'Ardèche, dès que l'on a des feux multiples, tout devient compliqué,

Ecrit par le 16 avril 2026

entame le commandant Nicolas Rabouin. Dès que l'on a un feu, on dépêche, sur place, un engin qui évalue la situation, demande des renforts et rend compte au Codis (Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours). C'est le capitaine Pascal Chauvet qui, étant sur place, prendra le Commandement des opérations de secours (Cos). Nous étions sur plus de 60 jours sans pluie et un dessèchement des végétaux qui correspond à une végétation de fin août.»

Une défense sur 3 principes

«Nous défendons en priorité les personnes, les biens puis l'environnement. C'est ce que nous avons fait. Tous les engins ont donc été d'abord absorbés par la défense des maisons avec les problèmes d'accès, de manque d'eau pour, ensuite, pouvoir de lutter contre l'incendie. Lorsque le débroussaillage avait été fait un seul camion de pompier était nécessaire pour défendre la maison mais lorsque celui-ci n'avait pas été fait, alors trois camions de pompier étaient nécessaires, empêchant d'autres maisons d'être plus vite protégées, » détaille Nicolas Rabouin.

Un feu explosif

«La zone qui a brûlé n'avait jamais été, auparavant, atteinte. Nous étions sur des plantations matures, des grands arbres, des massifs non débroussaillés -ce qui convient à la nature-, c'est là que le feu a pris sa vitesse avec plus de 2,5km/h, car le feu génère son propre vent, sa propre énergie. Il possède des sautes -des braises- projetées à plus de 400m. Les Bouisses, Saint-Roch, le Mas de la Dame, le mas Ferrier, la route des carrières étaient les enjeux à protéger.»

Les points chauds

«Le 15 juillet au matin les lisières -périphéries du feu entre la zone verte et la zone brûlée- n'étaient toujours pas stabilisées. Les points chauds, comme les souches d'arbres, peuvent le demeurer plus de 10 jours, même si la zone est noyée sous l'eau. L'incendie a repris le 18 juillet avec un vent de Mistral en direction de Graveson. Les champs d'oliviers de 200 pieds réputés pour être résistants, ont été anéantis. Nous avons du tout recommencer, sécuriser à nouveau les biens, confiner ou évacuer, mettre en sécurité les randonneurs...»

Ecrit par le 16 avril 2026



Ecrit par le 16 avril 2026

Capitaine Pascal Chauvet, chef de centre de la Montagnette

Témoignage de Pascal Chauvet, chef de centre de la Montagnette

«Le 14 juillet, lorsque j'arrive, détaille le Capitaine des pompiers Pascal Chauvet, chef de centre de la Montagnette, le feu s'était déclaré de part et d'autre de la voie SNCF, sur la route de Graveson. Le feu arrive à Graveson où se tiennent les maisons. Ma préoccupation ? La sécurité des personnes et des biens. Je vois un Dash (canadair) dans le ciel et un hélicoptère en renfort, -l'équivalent d'un pélican (canadair)- qui vient renforcer notre dispositif. Le feu monte le long du Massif de la Montagnette et prend la direction de Saint Michel de Frigolet. Je crains que le feu aille sur les carrières, arrive au quartier qui comprend l'Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), la Raphaëlle. Je m'entretiens avec le maire. Je lui dis que le feu arrive route de la gare et va atteindre Saint-Joseph. Nous procédons à l'évacuation totale du quartier.»

Préparation aux scénarii-catastrophes

«Chaque année nous travaillons à des scénarii catastrophes pour être rodés à ces types de feux explosifs, alimentés par la sécheresse et dotés de vitesses de propagation antérieurement peu vues resitue Pascal Chauvet. J'ai 42 ans de métiers et je n'avais auparavant pas été confronté à de telles vitesses. Alors que je roulais à plus de 80 km/h le feu était déjà là.»

Témoignage de Jean-Christophe Daudet, maire de Barbentane

«Nous avons eu à faire à des hommes et des femmes exceptionnels, a entamé Jean-Christophe Daudet, maire de Barbentane. J'ai vu des choses hallucinantes : organisation, efficacité, implication. C'est grâce aux pompiers si le village a été sauvé. Vous avez notre reconnaissance éternelle. » Toute la salle, très émue, applaudit les pompiers.

Des habitants actifs et solidaires

«Tout ce que vous avez fait, dans les quartiers, pour nous sapeurs-pompiers, on ne l'a jamais eu, reprend, la voix troublée, le Capitaine Pascal Chauvet. Nous donner à manger, à boire. Les pompiers des Bouches-du-Rhône n'avaient jamais vécu un tel soutien. Je tiens, de la part de tous les pompiers, à tous vous remercier. »

Vite, répondre à toutes les demandes

A l'issue de la séance du Conseil municipal, une élue révèle à quel point tous les habitants ont été solidaires apportant leur soutien entre eux et surtout aux acteurs de la lutte contre l'incendie en apportant des boissons fraîches et chaudes, de la nourriture, des aides de toute nature afin de les soutenir dans leur combat contre les flammes, la chaleur et une extrême fatigue, confie-telle dans un discret sourire. «Tout ce qu'ils nous demandaient, on le faisait, ne réclamant rien à personne, allant chercher chacun dans nos maisons, ce que nous avons pour le leur donner. C'est normal parce qu'ils étaient en train de nous sauver.»

Expertise et expérience de l'ONF pour reconstruire la Montagnette

«Heureusement que nous pouvons compter sur les compétences des professionnels de l'ONF (Office national des forêts), souligne le maire Jean-Christophe Daudet, malheureusement, vous êtes de moins en

Ecrit par le 16 avril 2026

moins nombreux. C'est politique. Alors que les moyens de l'ONF devraient être de plus en plus importants, particulièrement à l'heure où l'on veut sauver nos forêts, protéger notre planète et nos espaces arborés. Vos moyens se réduisent à la portion congrue alors que l'on a besoin de vos expertises et expériences. Nous nous appuyerons sur vous et le Pidaf (Plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier) pour procéder à la reconstruction de la Montagnette. Pouvez-vous nous dire comment reconstruire, régénérer cette Montagnette ? »



Jean-marc Lagarrigue de l'ONF

Jean-Marc Lagarrigue, responsable de l'Unité territoriale Alpilles Collines Provençales

«L'ONF est gestionnaire des forêts communales de Barbentane, intervient en assistance technique du Pidaf, en amont et en prévention. L'été, nous intervenons auprès des pompiers sous l'autorité du préfet, en matière de patrouille de surveillance et de mission de police judiciaire auprès des gendarmes et les pompiers.»

Ecrit par le 16 avril 2026

Les chiffres

Verdict ? «1 400 hectares de forêt brûlés sur le massif de la Montagnette qui en compte 3 800. Sur la forêt communale de Barbentane qui se déploie sur 638 ha, 358 ha ont brûlé. C'est catastrophique et cela aura un impact particulier sur la commune et l'ensemble de la forêt. Notre rôle ? Accompagner la commune dans la suite. Le premier principe ? Sécuriser. Procéder aux abattages des arbres sur la route de Frigolet. Remettre à niveau les obligations légales de débroussaillage le long des routes. Notre rôle est aussi de donner des éléments de décision au maire. Nous allons faire un diagnostic général de l'impact en matière de sécurité, de risques naturels induits : crues et coulées de boue, érosion, mouvements de terrain (les racines des arbres ne retenant plus la terre), de chute de blocs. Il nous faudra sécuriser les axes principaux puis secondaires. C'est la raison pour laquelle le massif est fermé au public, car les arbres brûlés peuvent tomber à tout moment.»

La restauration ? Résultat dans 30 à 40 ans !

«Ensuite nous précèderons à la restauration de l'espace incendié avec l'abattage et l'enlèvement des bois brûlés. Notre intérêt sera aussi d'observer la nature pour voir ce qu'elle donnera et l'accompagner. Le pin d'Alep aura semé ses graines, c'est une espèce pionnière bien adaptée aux feux. Il sera le premier à reconstituer la forêt pour que les autres espèces de feuillus s'installent à la suite. Nous sommes dans des cycles longs et c'est dans 30 à 40 ans que l'on verra le résultat.»

Ecrit par le 16 avril 2026



Ecrit par le 16 avril 2026

Luc Vénot, de l'ONF

Retour d'expérience incendie [Luc Vénot, coordinateur DFCI à L'ONF](#)

«Notre rôle est d'éviter la catastrophe dans la catastrophe avance Luc Vénot, coordinateur DFCI (Défense des forêts contre les incendies) à L'ONF. On ne se rend pas compte des services que nous rend la forêt. En région méditerranéenne où il pleut rarement, la forêt joue le rôle d'éponge absorbant une pluie courte, drue et très abondante qui tombe violemment pour en restituer, ensuite, l'eau doucement. Là, malheureusement, les sols ont perdu cette protection végétale. Il faudra diagnostiquer des points de faiblesse. Les arbres commenceront à tomber au bout d'un an, un an et demi. Les risques d'érosion pourront menacer des secteurs d'habitation ou des voies très fréquentées. Le massif ne pourra pas rester éternellement fermé car il répond à un besoin social, nous devons sécuriser les chemins de randonnées, les pistes les plus fréquentées, protéger les sols des espaces les plus pentus. Dans les mois qui viennent nous vivront une prolifération des insectes xylophages, attirés par les bois brûlés qui pourront gravement fragiliser les arbres blessés.»

Ecrit par le 16 avril 2026



Ecrit par le 16 avril 2026

Gabriel Chauvet, conseiller municipal

Gabriel Chauvet, conseiller municipal délégué à la sécurité civile et aux risques majeurs

«Les pics d'incendies se sont déroulés les 14 avec le départ de feu et 18 juillet avec la reprise qui menaçait, relate Gabriel Chauvet, conseiller municipal délégué à la sécurité civile et aux risques majeurs. Nous avons mis en place et actualisé le plan communal de sauvegarde. Ce document identifie les risques et les crises, détient des fiches techniques et la mise en œuvre du poste de commandement communal à la mairie. Les actions se sont révélées plutôt positives parce que le document était à jour.»

Le poste de commandement de la mairie

«Le poste de commandement a été activé le 14 juillet 1h30 environ après le début de l'incendie et jusqu'à la reprise de celui-ci le 18 juillet. La présence d'un officier de liaison du Sdis à nos côtés a été fort appréciée pour la circulation de l'information. Depuis 2018, nous avons l'habitude de communiquer sur les alertes météo ; les conditions d'accès au massif forestier, ce qui nous a permis de communiquer des messages d'alerte aux populations dès les premiers départs de feu, sur l'évolution du sinistre, les consignes à tenir et donner à voir des photos illustratives. La population avait besoin de savoir où se déroulait l'incendie et quel était son niveau d'évolution. Nous avons touché de 10 à 111 000 personnes. Nous nous sommes mis sur des pages thématiques comme face book 13 et Feux de forêts afin qu'ils soient nos ambassadeurs en cas de communication de crise.»

Un logiciel d'alerte

«Nous avons utilisé, pour la 1^{re} fois, notre service d'alerte hébergé acquis en 2017 qui nous permet d'envoyer des sms et messages d'alerte vocaux aux personnes qui n'utilisent pas les réseaux sociaux. 2 000 personnes ont été touchées par les messages vocaux et 600 par sms. Nous ferons très prochainement le point avec les Barbentanais pour qu'ils puissent s'inscrire sur le [face book](#) de la Ville. Le post sur la reprise de feu le 18 juillet a été vu par 60 000 personnes. La salle des fêtes a été ouverte en permanence après le 14 juillet pour l'accueil des pompiers et deux fois en tant que centre d'accueil et de regroupement.»

La Croix rouge

«Nous avons fait appel à la Croix rouge française pour les lits et leurs bénévoles. Ils ont été d'une aide très précieuse et l'ensemble des personnes accueillies a salué leur bienveillance et professionnalisme, se rappelle le conseiller municipal. Nous réitérerons notre convention de partenariat avec elle. Ce temps de crise nous a montré à quel point le village entier s'est fédéré. Nous avons observé une très forte mobilisation de notre réserve communale, police municipale et services techniques qui ont accompagné les pompiers avec 4 à 6 hommes sur le terrain de 11h à minuit tous les jours, 2 500 km ont été parcourus par nos véhicules à sillonner le massif, à traiter les souches, à guider les pompiers, à participer aux évacuations des MFR (Maisons familiales et rurales) et des habitations, à passer des messages d'alerte.»

Des crises dans la crise, la rupture d'eau

«Le 15 juillet à 3h du matin nous nous sommes aperçu qu'il n'y avait plus d'eau dans le village. Le réservoir de 500m³ avec une réalimentation à 50m³/h ne pouvait plus faire face. Nous avons vécu pour la 1^{re} fois un sinistre de grande ampleur et l'incendie n'était pas encore fixé. Nous avons organisé deux

Ecrit par le 16 avril 2026

points de ravitaillement en eau et distribué des bouteilles. Nous nous sommes mis en relation avec la Saur (société de gestion d'eau) et avec le commandant des opérations de secours pour qu'il puisse limiter la consommation d'eau sur les poteaux incendie, chaque poteau représentant une consommation de 60m³/h, l'alimentation dans le château d'eau étant de 53m³/h. Hors les pics des 14 et 18 juillet, nous avons pu avoir accès à l'eau. Nous intégrerons ce problème de rupture d'eau dans le plan de sauvegarde et allons revoir notre réseau d'eau. Nous devons également travailler sur les ruptures électriques -2 lignes hautes tensions RTE coupées-, les quartiers qui n'ont pas d'autre eau que leur forage pouvant être impactés par les ruptures électriques.»

Un travail de tous les services

«Cette problématique est récurrente lors de gros incendie, précise le commandant des pompiers Nicolas Rabouin. Ces importantes opérations sont aussi celles de l'interservices avec les réserves communales dont certaines viennent de loin, les services municipaux, sans oublier les sociétés d'eau, EDF, Enedis, la SNCF, qui sont toujours présentes dès que l'on arrive sur des réseaux, la Police, la police municipale, la gendarmerie, l'ONF qui participe à la lutte, la direction des routes. Les PC (Postes de commandements) sont en temps de crise de vraies ruches.»

Risque de ruissellement et obligation de débroussaillage

«Nous avons identifié des zones de ruissellement dans le massif et sur le pourtour du village, reprend Gabriel Chauvet. Nous avons des zones plus vulnérables qui peuvent donner lieu à des coulées de boue, à des mouvements de terrain en centre-ville, à Voulongue, aux carrières, au Petit Castel... Nous entamons un plan pluriannuel de gestion des obligations légales de débroussaillage. Dans un premier temps, avec une cartographie et une identification des risques, puis via des réunions d'information, des courriers, des visites de diagnostic et de contrôle afin que les propriétaires puissent mettre en place ces OLD (Obligations légales de débroussaillage). Le feu s'arrête aux portes des maisons lorsque le terrain est bien débroussaillé.»

Plainte contre X

Le Conseil municipal a donné son accord pour que le maire de Barbentane, Jean-Christophe Daudet puisse ester en justice et porter plainte contre X. Dans son allocution le maire a expliqué «qu'une [information judiciaire](#) sera ouverte et un magistrat instructeur nommé. L'édile enjoint les habitants et particuliers qui ont vu leur habitation détruite ou atteinte par le feu, mais également à celles qui sont propriétaires de parcelles de pins, chênes, ou oliviers incendiés dans la colline à également porter plainte contre X et à se constituer partie civile s'ils ont subi un préjudice personnel et direct.»

Ecrit par le 16 avril 2026



Ecrit par le 16 avril 2026

Jean-Christophe Daudet, maire de Barbentane

Témoignage de Jean-Christophe Daudet

«Nous étions le 14 juillet et j'ai été pris dans une spirale infernale. Pascal Chauvet chef de centre de la Montagnette m'appelle à 16h20. Il me dit qu'il y a un départ de feu autour de la voie ferrée. Je m'y rends et vois l'étendue des dégâts. Je n'arrive plus à le joindre parce qu'il est dans des zones où le téléphone ne passe pas. J'arrive au poste de commandement et là je suis emporté par quelque chose qui me dépasse. Il faut garder son sang-froid, l'équilibre, prendre des décisions. Le préfet n'a pas pris le commandement des opérations, alors chacun des maires concernés -de Barbentane, Graveson et Boulbon- prend la direction des opérations.»

En hélico

«2h30 après je me retrouve dans un hélicoptère avec [Grégory Allione](#), le grand patron du Sdis 13, survolant la Montagnette avec, autour, la fumée, les canadiens, les hélicos détaille Jean-Christophe Daudet. Je crains à ce moment-là que l'abbaye de Frigolet ne brûle. Même les pompiers ne le savent pas. Nous sommes très attachés au monument qui fait partie de notre culture. Et puis on vous dit qu'il va y avoir le feu à l'Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées). Vous pensez aux 55 résidents qui y vivent ainsi qu'au personnel. On prévient le directeur, les gens, les habitants, on leur demande de se tenir prêts à partir. On rassemble les résidents de l'Ehpad sur la grand place du village. Chacun porte un bracelet avec son nom et son prénom de crainte qu'il ne soit perdu lors de l'évacuation.»

Le bon réflexe

«Il faut savoir que le bon réflexe quand le feu arrive est de bien rester confiné, reprend l'édile. De fermer volets, portes et fenêtres et d'humidifier des linges roulés au sol contre les accès pour faire barrage aux fumées et appeler le 18. Généralement l'incendie n'atteint pas la maison. A Barbentane, 4 maisons ont brûlé. Par rapport à l'ampleur de l'incendie qui s'est déroulé cela reste minime. Les pompiers ont accompli un travail extraordinaire. Ils ont sauvé l'abbaye de Frigolet, les mas qui étaient autour, les Bouisses qui est un quartier de Boulbon. Ce matin j'ai reçu une personne dont la maison a brûlé, elle a tout perdu ! Retrouver une maison va mettre du temps 12 voire 18 mois !»

Vous avez l'impression d'être projeté dans un film de science-fiction

«En même temps je me suis vraiment senti épaulé par les services de la mairie, les élus relate le maire de Barbentane. Vous n'avez pas le droit de vous tromper. Vous vous sentez seul avec votre conscience bien que tous les spécialistes vous donnent des infos. Eux-mêmes doivent diriger leurs troupes, donner leurs ordres et n'ont pas le temps de vous expliquer les choses.»

Tenir jour après jour

«Alors que les membres du Cos et du Sdis changent toutes les 24h, vous vous êtes debout tous les jours et lorsque l'incendie reprend le 18 juillet c'est la grosse frayeur car l'incendie arrive sur le village. Pascal Chauvet s'installe sur la Rebutte, me demande si je suis d'accord pour allumer un contre-feu qui doit étouffer le feu initial. Ça marche. Tout au long de cette épreuve je suis resté concentré parce que je n'avais qu'un seul objectif, sauver des vies, des gens, des quartiers. On est dans l'action. On cherche à

Écrit par le 16 avril 2026

être efficace. La vie du village dépendait de notre efficacité à tous,» conclut Jean-Christophe Daudet.



Hommage rendu à l'adjudant-chef Martial Morin du poste de secours de Tain l'Hermitage

Hommage à l'adjudant-chef Martial Morin du poste de secours de Tain l'Hermitage.

L'adjudant Martial Morin était membre du service départemental d'incendie et de secours de la Drôme (SDIS 26). Son décès a été annoncé mercredi 27 juillet dans un communiqué des pompiers de la Drôme. L'homme de 54 ans est mort lundi 25 juillet, après plusieurs jours d'hospitalisation en soins intensifs à l'hôpital d'Avignon à la suite d'un malaise pendant son temps de repos, après avoir lutté, le 14 juillet, contre l'incendie de la Montagnette. Il était pompier volontaire depuis 24 ans et père de deux enfants de 30 et 31 ans. Il est décédé d'un malaise cardiaque suite à une inflammation de l'épiglotte. Une cérémonie d'hommage national lui a été rendue, ce jour -vendredi 29 juillet- au parc du Chayla à Tain-l'Hermitage, en fin de matinée, présidée par Claire Cayeux, ministre déléguée en charge des Collectivités territoriales en présence de plus de 300 collègues pompiers et de Jean-Christophe Daudet, maire de Barbentane.

Mercredi 23 mars Journée internationale des forêts



L'Office national des forêts propose une sortie forestière en Luberon mercredi 23 mars. Au programme ? Une randonnée à travers la forêt autour des thèmes suivants : La forêt, ses richesses, ses bastides, la préservation de la biodiversité, la gestion forestière, ...

Les infos pratiques

Rendez-vous à 12h parking de la Campanette à Cheval Blanc. Évènement gratuit. Prévoir un pique-nique. Renseignement et inscription obligatoire sur sandrine.scotto-di-uccio@onf.fr Le programme national [ici](#).

Explorez la forêt sous toutes ses facettes à l'occasion de la Journée internationale des forêts ! Savez-vous que la forêt est le premier réservoir de biodiversité ? En quoi consiste le travail des forestiers et des scientifiques face au changement climatique ? Comment gérer la forêt pour récolter du bois de manière durable et écologique ? Pour répondre à toutes ces interrogations, l'Office national des forêts organise plus de 100 activités ludiques, informatives et gratuites en régions du 18 au 27 mars 2022, géolocalisées sur [une carte interactive](#).

MH

Ecrit par le 16 avril 2026



Truffaut, des sapins de Noël pour la bonne cause



Du 26 novembre au 24 décembre, les magasins et le site Internet Truffaut s'engagent pour chaque sapin naturel acheté (supérieur ou égal à 25€) à reverser 1€ pour des actions de

Ecrit par le 16 avril 2026

réhabilitation du massif des Maures dans le Var durement touché l'été dernier par un dramatique incendie ravageant 6 838 hectares.

Les sommes récoltées seront reversées au fonds de dotation ONF (Office national des forêts) - Agir pour la forêt dans le cadre du dispositif '[Respir](#)' créé à l'initiative de la [Région Sud](#) au bénéfice des forêts.

L'argent récolté

Il participera, dès 2022, à faire renaître ce patrimoine national. Au programme : Coupe des bois brûlés pour mise en sécurité des secteurs fréquentés et amélioration paysagère ; Travaux venant favoriser le retour de la végétation naturelle via le recépage (coupe à ras) des arbres susceptibles de se régénérer par rejet des souches ; Réalisation de fascines végétales pour limiter l'érosion des sols et faciliter la régénération. Cette technique de génie écologique tire parti des bois brûlés qui, une fois abattus, sont réutilisés sur place pour la constitution de peignes en matériau naturel ; Actions en faveur de la biodiversité telles la création de milieux mosaïques et de caches favorables à la tortue d'Hermann, avec des zones de replis limitrophes à l'incendie... ; D'ici 1 à 2 ans selon constatation du niveau de régénération naturelle, replantations ponctuelles sur des secteurs d'enjeux particuliers (zone touristique, plantations adaptatives au changement climatique...) avec des conditions de sol favorables à leur réussite.

En savoir plus

Le fonds Respir consiste, sur la base d'une bourse de projets qualifiés reposant sur des critères d'éligibilité, à promouvoir la mobilisation de financements privés au profit de la forêt de Provence-Alpes-Côte-d'Azur en lien étroit avec les dispositifs publics existants.

MH

La cueillette des champignons, oui, mais pas n'importe comment

Ecrit par le 16 avril 2026



Ils ont pointé le bout de leur nez pour peupler nos forêts vauclusiennes. Les champignons, stars de l'automne, varient aussi bien en goût qu'en forme. Mais comme toutes les bonnes choses ont la modération comme corollaire, ces délices n'échappent pas à la règle. Promis, tout le monde remplira sa besace.

Sachez, chers férus de nature, qu'un code forestier encadre la cueillette des champignons. L'ONF (Office national des forêts) informe : concernant les forêts publiques relevant du régime forestier (forêt domaniale et communale), le volume ne doit pas excéder 5 litres par personne lors d'une cueillette, sauf si une réglementation contraire existe localement. Au-delà, gare au porte monnaie. Il s'agit bien ici d'infraction qui peut faire l'objet d'une amende, voir pour un volume supérieur à 10 litres, d'un procès verbal transmis au procureur de la République. La cueillette doit également s'inscrire dans un cadre familial, interdit donc de revendre les délices au marché du village...

5 litres par personne

Les accès aux forêts publiques peuvent se faire grâce aux routes publiques et à certaines routes forestières ouvertes au public. Toutefois, pour préserver la tranquillité des forêts, la circulation est interdite sur les autres routes forestières signalées par un panneau d'interdiction ainsi que sur les

Ecrit par le 16 avril 2026

chemins non empierrés. Afin de ne pas gêner les autres activités en forêt, il est demandé de ne pas se garer en sortie de chemin, ni devant un dépôt de bois. En forêt publique, transport de bois, engin de travaux publique, véhicule de service sont prioritaires.

Sortez l'habit de lumière

Afin d'éviter tout accident, il est recommandé d'adopter une tenue voyante. Si vous vous trouvez à côté d'une battue, il convient d'emprunter un autre chemin. Quelques conseils précieux de l'ONF : informez vos proches de votre destination (tous les ans, les secours sont enclenchés pour rechercher des cueilleurs égarés) ; les parcelles de jeune semi ou en régénération sont interdites à la cueillette car les piétinements écrasent les jeunes pousses ; équipez-vous d'un panier eu égard à la fragilité des champignons ; cueillez des champignons adultes en bon état, et enfin, contrairement aux idées reçues, il faut arracher le champignon en entier et non le couper ! Le pied du champignon contient d'importantes informations nécessaires à son identification.

L.M.